

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 29 février 2016 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillers MM. François Séguin et Robert A. Laurence.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **16-02-134 Adoption de l'ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 29 février 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

#### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation d'occuper le domaine public / Norampac / Rue Forbes
3. Avis de motion / Règlement n° 1709-02 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
4. Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 171, avenue Brown
5. Mesure disciplinaire / Suspension
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**« ADOPTÉE »**

### **16-02-135 Autorisation d'occuper le domaine public / Norampac / Rue Forbes**

CONSIDÉRANT la demande de Norampac – Vaudreuil de permettre le stationnement de remorques non attachées sur la voie publique pour une période maximale d'une semaine dans le cadre de travaux de modernisation de l'usine;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'accepter la demande telle que formulée;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE Norampac – Vaudreuil soit autorisée à utiliser une longueur approximative de 220 mètres sur les deux côtés de la rue Forbes, face à l'usine sise au numéro 400, afin d'y stationner des remorques non attachées, le tout du 27 février 2016 au 4 mars 2016 inclusivement;

QUE l'autorisation donnée à cette fin par le greffier le 17 février 2016 soit ratifiée;

QU'un droit d'occupation établi à 75 \$ soit requis de la demanderesse.

« ADOPTÉE »

**16-02-136 Avis de motion / Règlement n° 1709-02 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709.

« ADOPTÉE »

**16-02-137 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 171, avenue Brown**

CONSIDÉRANT les réclamations des compagnies Intact assurance, Aviva Canada ainsi que du propriétaire de l'immeuble sis au 171, avenue Brown relative à un refoulement d'égout survenu le 13 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'analyse du dossier indique que la conduite était bouchée du côté de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 25 février 2016 de M. Olivier Van Neste, directeur du Services des travaux publics, à l'effet de régler hors cour la réclamation en assumant la totalité des dommages encourus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'indemniser les réclamantes pour les pertes réelles encourues, déductions faites des dépréciations applicables le cas échéant ainsi que les frais de l'égoutier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le trésorier soit autorisé à rembourser aux personnes suivantes les montants identifiés, le tout conformément à la signature d'un reçu quittance par chacune d'elle :

- Intact assurance : 7 000,00 \$
- Aviva Canada : 3 000,00 \$
- Nathalie Déziel : 6 084,78 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-02-138 Mesure disciplinaire / Suspension**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 26 février 2016 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employée n° 246;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employée n° 246 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employée n° 246 soit suspendue sans solde pour une période d'un (1) jour ouvrable soit le 1<sup>er</sup> mars 2016;

QUE la Ville autorise le directeur général à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employée de la présente résolution;

QU'IL soit de plus décidé que l'employée n°246 ne puisse, durant la période de suspension, avoir accès à aucun site, bâtiment, local ou local du syndicat, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE le directeur général, la directrice des ressources humaines, le directeur des travaux publics, le directeur des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

**« ADOPTÉE »**

**16-02-139 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**16-02-140 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 03 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe